

DES DELIBERATIONS DU CCAS

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-neuf
En exercice : 9 Le 20 février à 18 heures 30
Présents : 8 Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de JAULDES
Votants : 8 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Président.
Date de la convocation du Conseil d'Administration: 8 février 2019
**PRESENTS : MMES BOISSIER DESCOMBES – LAPEYRONNIE
– MALLAH
MM. CABROLIÉ – DESCLIDES – GONZALEZ – SAVIN – YOU
EXCUSÉE : MME MOUNIER**

M DESCLIDES a été nommé secrétaire.

2019-02-01 D

OBJET : Election du (de la) Vice-Président(e)

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que suite à la démission de la Vice-Présidente de son poste de conseillère municipale, il convient de nommer un nouveau (une nouvelle) Vice-Président(e).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-7 à L.2122-18 et L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu les articles R123-6, R123-8, R 123-16 à R 123-23 du Code de l'Action sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu le décret 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale ainsi qu'aux sections de Centre communal d'Action Sociale des communes associées et portant dispositions particulières applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale de Marseille et de Lyon, modifié par le décret du 4 janvier 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014-03-14 D du 28 mars 2014 portant désignation des 4 représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-11-01 D du 16 novembre 2018 portant désignation de 4 représentants du Conseil Municipal suite à la démission d'un membre préalablement élu comme représentant du Conseil Municipal au CCAS,

Vu l'arrêté municipal n°2014-15 G portant composition du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant qu'il est demandé au Conseil d'Administration de procéder à l'élection d'un nouveau (d'une nouvelle) Vice-Président(e),

Considérant que les Administrateurs sont informés qu'est seul candidat aux fonctions de Vice-Président(e) Monsieur CABROLIÉ,

Considérant qu'aucune autre candidature n'a été présentée,

Monsieur le Président après avoir demandé au Conseil d'Administration le mode de vote choisi, et les membres ayant opté, pour le vote à bulletin secret à la demande d'au moins un des membres et à la majorité absolue, invite le Conseil d'Administration à procéder à l'élection du (de la) Vice-Président(e).

AR PREFECTURE

016-211601687-20190220-20190220-CCAS-JAULDES-25 Résultats suivants :

Regu le 25/02/2019

- Nombre de votants : 8
- Suffrages exprimés : 8

Résultat :

Monsieur CABROLIÉ David a obtenu 8 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur CABROLIÉ a été proclamé Vice-Président du CCAS.

Mention faite que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Affichage du 27 février 2019
acc

Fait à Jauldes, le 21 février 2019

Le Président
Eric SAVIN



Eric Savin